



GUILDE DE VIGNEULES
www.vingelz.ch

Aux conseillers de ville de Bienne

Vigneules, 1.9.2007

Modification partielle du plan de protection des rives « Rives du lac – Vigneules »

Suite à la mise en dépôt public de la modification partielle du plan de protection des rives, le comité de la guilde de Vigneules a déposé un recours le 4.4.2007, dont nous joignons une copie.

Comme le montrent nos explications et de notre argumentation, il s'agissait avant tout de préserver le Pré Müller de toute construction, afin qu'il reste à disposition de la population en tant qu'une des dernières parcelles publiques avec accès au lac, au sens de la Loi sur les rives des lacs et des rivières. Il devrait en particulier continuer à remplir sa fonction d'encouragement de la relève dans le sport de voile.

Dans le cadre de la procédure d'approbation, l'Office d'urbanisme et le Conseil municipal ont manifesté leur volonté de maintenir la construction sur cette parcelle, et le recours a été rejeté. Il est prévu de déplacer les places sèches pour bateaux dans le secteur des places de parc et du bâtiment du Beau-Rivage, dans le cadre d'une zone mixte. Il s'agit donc manifestement d'un échange au niveau de l'utilisation des parcelles situées aux extrémités Est et Ouest.

L'utilisation prévue des places sèches à l'extrémité Est du périmètre, en association avec l'installation portuaire, ne nous convainc nullement ! En plus des arguments avancés dans notre recours, nous attirons l'attention sur le fait qu'à cet endroit doit aussi avoir lieu l'aménagement global des places de parc liées à la zone bâtie et que la zone mixte n'est ainsi disponible qu'à raison de 50% de sa surface. Par ailleurs, au Nord de l'installation portuaire, des pelouses doivent être réservées aux baigneurs. Le chemin des rives doit également être intégré dans la planification.

Aujourd'hui nous entrevoyons la possibilité, dans le cadre d'une nouvelle planification de tout le périmètre, de faire cohabiter, dans le secteur du Pré Müller, à la fois les places sèches et les habitations.

La présente planification s'appuie sur un projet d'exécution de l'A5 le long de la route de Neuchâtel, qui, en raison d'un alignement de route nationale, induit la perte d'un précieux terrain à bâtir. Le 10 septembre 07 a lieu une séance d'information sur le nouveau projet



GUILDE DE VIGNEULES
www.vingelz.ch

de l'A5 incluant le tunnel de Vigneules. Aujourd'hui déjà, il apparaît donc clairement que le projet en vigueur et son alignement, qui entraîne des expropriations, va devenir caduc.

Ainsi les bâtiments peuvent être construits juste devant le trottoir, en vue d'une utilisation optimale du terrain longeant le lac. La profondeur des constructions indiquée, qui est de 20 m entre les alignements, est irréaliste. La longueur des bâtiments, fixée à 30 m dans les prescriptions de construction, de même que les distances / espacements de 10 m entre les bâtiments ne peuvent se justifier. En remaniant la planification, il est tout à fait possible d'augmenter l'indice d'utilisation de 0,8 indiqué dans le projet.

Les fondements de la planification dont on dispose aujourd'hui encore datent de plus de 20 ans et empêchent une utilisation appropriée des précieuses parcelles lacustres. Leur modification permettrait de tenir compte de tous les besoins et intérêts pour une utilisation tant privée que publique.

Pour satisfaire à la nouvelle situation, il faudrait mettre sur pied un concours de planification, qui pourrait déboucher sur un nouveau projet général de construction.

- Pourquoi pas des toits plats aménagés en parcs publics où l'on pourrait se promener ?
- Garages et chemin pédestre au niveau du trottoir actuel ?

De cette manière, on disposerait d'une surface suffisante pour les places sèches et les possibilités de pratiquer les sports nautiques le long de la rive; sur l'actuel Pré Müller, une aire de détente ; et à l'ouest de ce même pré, un escalier intégré avec ascenseur pour les handicapés.

Un renvoi de cet objet au Conseil de ville, accompagné d'obligations appropriées, permet de repartir sur de nouvelles bases, d'élaborer un nouveau projet général de construction basé sur la situation juridique actuelle (A5), qui satisfasse aux intérêts de la construction de logements, de l'urbanisme, des sports nautiques (voile) et qui serait également dans l'intérêt du patrimoine financier de la ville.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

Pour le comité de la guilde de Vigneules

Thomas Batschelet, président

Urs Wendling, membre du comité

Annexe: recours de la guilde de Vigneules du 4 avril 2007